

Dossier de presse

Semaine de la transmission en Nouvelle-Aquitaine

Lundi 20 au vendredi 31 Mars 2017



TERRES d'**A**VENIR



Quoi de neuf en 2017, pour transmettre mon exploitation ?

Parce que la transmission d'une exploitation agricole est l'aboutissement du travail de toute une vie, elle mérite d'être bien préparée.

Ainsi du **20 au 31 mars 2017**, les **Chambres départementales d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine** organisent des journées d'informations et de débats pour permettre aux futurs cédants d'anticiper et de préparer au mieux leur réflexion concernant la transmission de leur exploitation.

Cette édition de la Quinzaine de la Transmission en Nouvelle-Aquitaine est l'occasion de faire le point sur les dernières nouveautés mais également sur les différentes phases d'une démarche de transmission de son exploitation agricole.

Ces rencontres s'adressent donc en priorité aux **chefs d'exploitations de plus de 55 ans** pour leur permettre d'anticiper au mieux le passage de relais.

En effet cette phase parfois longue et complexe soulève de nombreuses questions d'ordres technique, juridique, social...

Il existe de multiples solutions (installation d'un enfant, location à des voisins, vente, installation hors cadre familial, mise au nom du conjoint...).

Anticiper son départ à la retraite permet de prendre le temps d'étudier toutes les hypothèses.

Les Services Transmission des Chambres d'agriculture sont là pour accompagner les cédants durant toute leur réflexion.

L'ensemble du dispositif sera expliqué au cours de la **Quinzaine de la Transmission, du 20 au 31 mars en Nouvelle-Aquitaine**.



Quinzaine de la Transmission en Nouvelle-Aquitaine

Le Programme

Lundi 20 au vendredi 31 mars

- 1** Lundi 20 mars en Lot-et-Garonne
- 2** Mardi 21 mars en Gironde
- 3** Mercredi 22 mars dans les Pyrénées-Atlantiques
- 4** Jeudi 23 mars en Dordogne
- 5** Mardi 28 mars dans les Landes
- 6** Mardi 28 mars dans les Deux-Sèvres
- 7** Mercredi 29 mars dans la Vienne
- 8** Jeudi 30 mars en Charente
- 9** Vendredi 31 mars en Charente-Maritime

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Mercredi 22 mars 2017 au Château de Libarrenx

9h00 : Accueil

9h15 : Transmettre son exploitation: calendrier des étapes, le Point Accueil Installation et le Point Accueil Transmission.

10h00 : Les ateliers de la transmission avec la participation d'intervenants spécialisés de la MSA, SAFER, juriste, Chambre d'Agriculture...

- La retraite en pratique ?

- Comment transmettre le foncier ?

12h30 : Buffet offert (sur réservation).

Renseignements et réservations obligatoire auprès de : Laurence Castagnet, Tél. 05 59 80 70

13 ou l.castagnet@pa.chambagri.fr

LANDES

Mardi 28 mars 2017, à partir de 9 h, à Pomarez, salle des fêtes

9h00 : accueil

9h30 :

Transmettre son exploitation : calendrier des étapes d'une transmission réussie, missions du Point Accueil Installation Transmission (PAIT)

Dispositifs d'accompagnement de la transmission : répertoire à l'installation, parrainage....

10h00 : Quatre ateliers animés par des intervenants spécialisés : Chambre d'agriculture, MSA, SAFER, juristes (CER FRANCE Landes, COGERE, FDSEA)

- quoi de neuf pour ma retraite ?

- quoi de neuf pour transmettre dans le cadre d'une société ?

- quoi de neuf concernant les autorisations d'exploiter ?

- quoi de neuf lors d'une transmission par vente ou par fermage ?

12h00 : Témoignage d'un candidat à l'installation et/ou d'un cédant

13h00 : Repas convivial (sur réservation), offert sur place, préparé par les producteurs

Bienvenue à la Ferme

Inscription avant le 17 mars 2017, auprès de Mathieu DESTEPHEN, Chambre d'agriculture, Cité Galliane – BP 279 – 40005 Mont de Marsan Cedex – Tél. 05 58 85 44 00.



LOT-ET-GARONNE

Lundi 20 mars de 15h00 à 19h00, à la Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne à Agen

15h00 : Accueil des participants

15h30 : «Comment poursuivre l'activité après la retraite» :

Les démarches à suivre, la PAC, le statut retraité salarié, la parcelle de subsistance...

Intervention Chambre d'agriculture et MSA.

17h00 : Ateliers de la transmission :

Approfondissement juridique, cession-installation, MSA.

19h00 : Apéritif dinatoire (sur réservation)

1. Contact : Julien FREHEL - Tél. 05 53 77 83 34 - julien.frehel@ca47.fr

DORDOGNE :

Jeudi 23 mars 2017 à partir de 10h00, à Coulounieix-Chamiers au Pôle Interconsulaire

10h00 : Accueil Ouverture de la Journée Par Pierre Léonard, Président du comité d'orientation Transmission-Installation

10h15 : Lancement du Point Accueil Transmission (PAT)

10h30 : Présentation des nouveautés du Portail Internet du répertoire à l'installation

11h00 à 12h30 : Témoignages de cédants et candidats sur des projets de transmission reprise d'exploitation agricoles dans le cadre familial et hors cadre familial

12h30 : Déjeuner convivial offert sur place (sur réservation)

14h00 : Les ateliers de la transmission : avec la participation d'intervenants spécialisés de la MSA, SAFER, juriste, Chambre d'agriculture, DDT...

- Quelles sont les démarches à effectuer pour prendre ma retraite ?

- Comment construire le projet transmission de son exploitation ? Présentation des outils proposées par la Chambre d'agriculture

- Les nouveautés réglementaires, juridiques, fiscales, PAC... Quelles incidences pour la transmission de mon exploitation ?

17h00 : Clôture de la journée

Contact retour inscription avant le vendredi 17 mars 2016 : Sandrine NOEL - Pôle Interconsulaire de Dordogne CS 10250 24060 PERIGUEUX cedex 9 - Tél. 05 53 35 88 67

GIRONDE

Mardi 21 mars 2016 à partir de 13 h 45, à Beychac-et-Caillau, Planète Bordeaux

Syndicat des Bordeaux et Bordeaux Supérieur (RN89 - sortie 5)

14h00 : Accueil

14h15 : Ateliers

- Les outils de la transmission de l'exploitation

Intervention de conseillers de la Chambre d'Agriculture (30 minutes)

- La transmission de l'exploitation et du patrimoine

Intervention de Céline GENTILE, juriste à la FDSEA33 (90 minutes)

- La retraite des non-salariés agricoles

Intervention d'un conseiller de la MSA33 (60 minutes)

17h15 : Vin d'honneur

*Renseignements auprès du service Entreprises de la Chambre d'Agriculture de la Gironde,
Tél. 05 56 79 64 09 ou Eléonore Daly - Tél. 05 57 40 36 27.*



CORREZE, CREUSE, HAUTE-VIENNE

En Creuse, Corrèze et Haute-Vienne, le Point Accueil Transmission (PAT) est à votre disposition. Un conseiller de la Chambre d'Agriculture et un conseiller en protection sociale de la MSA vous recevront gratuitement en entretien individuel. Vous pourrez obtenir les informations nécessaires pour bien préparer et réussir la transmission de votre exploitation :

- Informations sur les démarches à réaliser, les règles de cessation d'activité, vos droits à la retraite, les modalités d'accès au foncier...
- Estimation indicative globale de votre retraite
- Proposition de réalisation d'un audit d'exploitation
- Présentation du Répertoire Départ Installation (RDI) et des dispositifs d'aide à la transmission
- Orientation vers les conseillers experts,...

Pour prendre rendez-vous sur une de nos antennes :

- **Chambre d'Agriculture de la Corrèze : 05 55 21 55 53**
- **Chambre d'Agriculture de la Creuse : 05 55 61 50 41**
- **Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne : 05 87 50 42 33**

Jeudi 23 et vendredi 24 mars à Gouzon (Creuse)

Organisation d'une session d'accueil d'actifs :

2 jours d'échanges pour trouver une exploitation et s'installer : visites d'exploitation – interventions – témoignages – échanges...

Contact : Nicolas WALTER - Chambre d'Agriculture de la Creuse : 05 55 61 50 40

Semaine du 27 au 31 mars à Saint-Laurent sur Gorre (Haute-Vienne)

Rencontre sur la transmission

Contact : Denis DUBAUD - Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne : 05 55 48 83 83

Tout au long de l'année :

Les Chambres d'Agriculture conduisent des actions de communication et d'animation en direction des futurs cédants tout au long de l'année :

repérage des cédants,
rencontres de l'installation et de la transmission,
formations transmission,
rencontres entre cédants et repreneurs,
sessions d'accueils d'actifs,...

Elles organisent également des actions de sensibilisation aux enjeux de la transmission en agriculture auprès des différents partenaires, des collectivités et de l'administration.

Le Répertoire Départ Installation (RDI) est un dispositif géré et animé par les Chambres Départementales. Les conseillers du RDI mettent en relation offres et demandes, en réponse aux attentes respectives des cédants et des candidats. Ils assurent les mises en relation afin de faciliter les échanges et de permettre la concrétisation des projets.

N'hésitez pas à consulter le site www.repertoireinstallation.com et à prendre contact avec **les conseillers RDI** de nos départements.

- **Chambre d'Agriculture de la Corrèze : 05.55.21.55.75**
- **Chambre d'Agriculture de la Creuse : 05.55.61.50.40**
- **Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne : 05.87.50.42.3**



Témoignage

Savoir passer le relais



les

Bernard Berque, apiculteur professionnel à Pontenx Forges (40), en GAEC avec deux associés, a pris sa retraite en février 2016. Cette cessation d'activité a permis l'entrée dans le GAEC d'un nouvel associé (déjà installé apiculteur) et l'installation d'un jeune agriculteur, Lénaïc LeCrénais. Les quatre associés élèvent 1 200 colonies d'abeilles.

Avec un père et un grand père apiculteurs, Bernard Berque a grandi au milieu des abeilles. Il s'installe en 1977 dans les Landes et crée en 1991, le GAEC des Ruchers du Born en s'associant avec Didier. Puis en 2011, Thomas les rejoints.

N'ayant pas d'enfant intéressé pour lui succéder, Bernard a commencé à réfléchir à sa succession dès l'âge de 50 ans. « Il faut bien 10 ans pour finaliser, surtout en apiculture où les candidats sont peu nombreux ». Il a d'abord accueilli plusieurs stagiaires mais sans succès, pour envisager une reprise.

Le courant qui passe

De son côté, Lénaïc, originaire de Mont de Marsan et non issu du milieu agricole, a d'abord suivi des études de lettres puis s'est orienté vers l'agriculture via le woofing. Il a hésité entre les brebis et les arbres fruitiers « avant de comprendre que l'apiculture, c'était ma voie ».

Après un emploi saisonnier à la Cité des Abeilles, près de Pau, il s'inscrit en 2012 en BPREA apiculture à Hyères. « Cette formation m'a apporté beaucoup au plan technique et c'était le chemin normal pour m'installer. J'ai effectué un stage chez un apiculteur qui recherchait un successeur ; mais le coût de la reprise était trop élevé ».

Son BPREA en poche, Lénaïc décide de ne pas s'installer tout de suite : « je voulais rencontrer plusieurs apiculteurs ». Il adhère à l'ADAAQ (Association de développement de l'apiculture en Aquitaine) et dans le cadre d'une réunion professionnelle, visite l'exploitation des Ruchers du Born. Il s'entretient avec les associés et obtient en 2013 un premier emploi saisonnier pour la période de forte activité (printemps, été).

Le courant passe bien et Bernard parle de son projet de cessation d'activité. L'année suivante, le GAEC embauche Lénaïc de mars à octobre. Il apporte aussi des coups de main durant l'hiver. « J'ai travaillé à tous les postes et j'ai apprécié de pouvoir tout voir tant au plan technique que financier. On ne m'a rien caché ». Pour Bernard « c'est normal, la transparence est la base du travail en commun ».

Parallèlement, Lénaïc démarre une activité d'apiculteur à son compte, comme cotisant solidaire.

En 2014, il contacte le Point Info Installation de la Chambre d'agriculture qui l'informe des possibilités de reprise d'une exploitation via le parrainage. C'est ainsi qu'en 2015, Lénaïc et Bernard signent une convention de 6 mois de stage de parrainage. Pendant cette période, Lénaïc concrétise son dossier d'installation avec la Chambre d'agriculture et son centre de gestion pour les aspects liés à la société.



Bernard reconnaît qu' « il y a une période vraiment pas simple quand on sait qu'il ne reste plus qu'un an d'activité professionnelle. J'ai commencé à abandonner mon pouvoir de décision progressivement car il faut laisser s'exprimer le repreneur. C'est une étape indispensable. Je ne voulais pas faire revivre ce que j'avais connu avec mon père. Par exemple, le GAEC a arrêté la pollinisation sur kiwi et tournesol, ce n'était vraiment pas ma volonté. »

Un départ, deux arrivées

En prenant la retraite en février 2016, Bernard a partagé ses parts sociales entre Cédric, un jeune apiculteur du secteur qui conforte ainsi son installation en rentrant dans le GAEC et Lénaïc, qui s'installe agriculteur avec les aides de l'Etat. « J'ai décidé de partager mes parts sociales entre deux agriculteurs car on ne doit pas être trop gourmand en transmettant son exploitation. Il faut permettre au jeune repreneur de vivre. »

En quittant le GAEC des Ruchers du Born, Bernard a décidé de déménager. « En cessant son activité, il faut savoir partir professionnellement et admettre que quand le repreneur est installé, il est chez lui ».

Aujourd'hui Bernard ne regrette rien. Il n'a même pas gardé une ruche à titre personnel. « Je fais autre chose, je voyage en camping-car. Je suis à la retraite et mon entreprise perdure sans être démantelée. C'est une satisfaction. On ne peut pas rêver mieux ! »